

Le Président
à
Monsieur Olivier VERAN
Ministre de la Santé et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07

Paris, le 1^{er} décembre 2020

Monsieur le Ministre,

Le Gouvernement présentera ce jeudi 3 décembre sa stratégie vaccinale contre le Covid-19.

Le 24 novembre dernier, les associations de collectivités locales réunies dans Territoires Unis (Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalités, Assemblée des Départements de France, Régions de France) vous ont fait part de leur volonté de s'engager aux côtés de l'Etat dans cette grande campagne de vaccination de la population nécessaire pour enrayer cette pandémie et nous permettre d'envisager la reprise d'une vie sociale, économique et culturelle normale.

En cohérence avec cette proposition, je souhaite vous faire part de la disponibilité des sapeurs-pompiers de France et de leur service de santé et de secours médical (SSSM) pour mobiliser leur savoir-faire et leurs moyens humains, techniques et logistiques sous la coordination des préfets, des agences régionales de santé et des collectivités territoriales afin de concourir, grâce à leur maillage territorial, à cet effort national aux côtés des différents acteurs, hospitaliers et libéraux, du système de santé, comme lors de la campagne de vaccination contre la grippe H1N1 en 2009 et comme ils le font aujourd'hui pour les tests.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a présenté hier ses recommandations sur cette stratégie vaccinale en préconisant la mise en œuvre d'un dispositif de priorisation en cinq étapes, adapté à la montée en puissance progressive du nombre de doses disponibles et ciblé prioritairement vers les personnes les plus vulnérables et ceux qui s'en occupent.

Civils et militaires, professionnels et volontaires, les sapeurs-pompiers demeurent pleinement engagés en première ligne dans la lutte contre le virus et sont particulièrement exposés au risque de contamination à travers leurs missions de secours, de soins d'urgence, de transport sanitaire et d'assistance aux populations, notamment les plus âgées et les plus précaires.

Au regard des préconisations de la HAS, notre Fédération demande par conséquent que les sapeurs-pompiers puissent, comme les professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire, être pris en compte dans la seconde phase de cette campagne de vaccination pour celles et ceux d'entre eux âgés de plus de 50 ans, puis dans la troisième phase en tant que « professionnels indispensables au fonctionnement du pays ».

Je vous remercie de l'examen bienveillant que vous voudrez bien accorder à cette requête et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Merci par avance de votre bienveillance sachant que nous aurons plaisir à échanger sur tous ces dossiers qui concernent tous les acteurs de la lutte de nos territoires.

Respectueusement.

Grégory ALLIONE

Copie :

M. Gérard Darmanin, ministre de l'intérieur.

M. Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France.

M. Olivier Richefou, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours.

